

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

Vincent LE MEAUX ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; Jean-Pierre GIUNTINI ; Yannick ECHEVEST



**DELBU2021-10-107**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CHARGE DE MISSION CLS : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET**

En mai 2019 un Chargé de mission Santé/CLS a été recruté en appui de l'agent en charge des mêmes fonctions afin de réaliser l'évaluation du CLS puis le diagnostic Santé du Pays. Ce poste a fait l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le contrat de l'agent en poste prend fin le 31 octobre prochain. Afin d'accompagner la mise en œuvre du contrat local de santé qui sera signé le 7 octobre prochain pour une durée de 5 ans, il sera nécessaire de prolonger le contrat du Chargé de mission Santé/CLS pour 5 ans également.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

\* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,

  
Vincent LE MEAUX

